

AVANT-PROPOS

Le Comité spécial d'examen de la *Loi sur le SCRS* et de la *Loi sur les infractions en matière de sécurité* a été créé conformément à un ordre de renvoi de la Chambre des communes daté du 27 juin 1989. La Chambre voulait que le Comité fasse un examen complet des dispositions et du fonctionnement de la *Loi sur le SCRS* et de la *Loi sur les infractions en matière de sécurité*, et lui remette un rapport. Les conclusions du Comité sont contenues ci-après.

Le mandat du Comité avait été prévu par le Parlement au moment de l'adoption de la *Loi sur le SCRS* et de la *Loi sur les infractions en matière de sécurité* en 1984. Sans comporter de clauses de temporisation au sens strict, les deux mesures législatives exigeaient un examen parlementaire de leurs dispositions et de leur fonctionnement après cinq ans, c'est-à-dire après le 16 juillet 1989. Bien que ce soit un phénomène relativement récent, d'autres lois ont, à l'occasion, comporté un examen parlementaire après une période initiale d'application et de rodage. C'est là un des aspects de l'évolution constante des institutions parlementaires canadiennes qui a permis aux parlementaires d'accroître et de renforcer leur rôle.

Bien qu'il s'insérât dans l'évolution constante des institutions parlementaires, l'examen général entrepris par le Comité posait des difficultés très particulières. Le Comité devait effectuer dans une enceinte publique (le Parlement) l'étude complète de mesures législatives et d'organismes qui s'estiment plus efficaces lorsqu'ils restent à l'abri des regards. Cela présentait un défi tant pour le Comité que pour ceux qu'il avait comme mandat d'examiner. Toutes les personnes en cause étaient conscientes du défi, mais les difficultés rencontrées n'ont pas toutes été surmontées de façon satisfaisante. Espérons que le présent rapport et les recommandations qu'il renferme créeront à la longue un climat de confiance entre le Parlement et les divers organismes de sécurité et de renseignement. Le public canadien a tout à gagner à avoir des services de renseignement et de sécurité plus efficaces et plus responsables de leurs actes.